

**Présidence :** .....

**Groupe "Les Verts"**

.....

**Groupe Socialiste**

.....

.....

**Groupe PLR**

.....

.....

**Groupe "Fourmi Rouge"**

.....

.....

**Groupe UDC**

.....



**MUNICIPALITÉ**

**PREAVIS N° 91-2015**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Amélioration de la propreté en Ville de Renens  
Bilan, stratégie et mesures**

**Date proposée pour la séance de la Commission :**

**Mardi 15 décembre 2015 à 19h15**

**Au Centre technique communal**

30 novembre 2015

## P R E A V I S No 91-2015

### Amélioration de la propreté en Ville de Renens Bilan, stratégie et mesures

---

Renens, le 30 novembre 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### **1. Préambule**

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal une série de mesures visant à améliorer la propreté en Ville de Renens.

Les missions principales dévolues au service Environnement & Maintenance sont l'entretien et l'aménagement des espaces verts, la gestion des déchets, la logistique des manifestations ainsi que la maintenance des voiries et la propreté en Ville.

La section "entretien et aménagement des espaces verts" a effectué de belles réalisations ces dernières années avec notamment le réaménagement des parcs Paudex et Carl Sauter. D'autre part, elle a édité des brochures informatives telles que "L'arbre, citoyen renanais" ou encore "La biodiversité au fil du chemin des sens".

La section "gestion des déchets" est dans la stabilisation de la situation après avoir mis en place les taxes incitatives sur le tri des déchets et lancé l'appel d'offres public pour la collecte et le transport des déchets urbains ménagers en porte-à-porte.

Si les objectifs sont atteints en termes de tris sélectifs des déchets et d'économies de matières premières, des effets secondaires non négligeables sont apparus qui seront repris dans le constat ci-après.

La section "développement durable", avec comme fer de lance le label "Cité de l'énergie" et les énergies renouvelables, a été renforcée en 2015 avec l'engagement d'une spécialiste en énergie.

L'objectif de ce préavis est de proposer des mesures pour améliorer la propreté en ville, en partant d'une analyse de la situation actuelle qui tient compte des différents paramètres que sont l'évolution des habitudes comme la réappropriation de l'espace public, l'accroissement du nombre de manifestations, la restauration rapide et la gratuité des journaux.

## **Table des matières**

<b>1. Préambule.....</b>	<b>1</b>
<b>2. "Le littering" : un fléau des villes.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Incivilité et sentiment d'insécurité .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Groupe de travail interservices élargi .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Situation actuelle des actions de lutte pour la propreté .....</b>	<b>4</b>
5.1 Nettoyement des bords de routes et trottoirs .....	4
5.2 Nettoyement des chemins privés .....	5
5.3 Lavage .....	5
<b>6. Mesures organisationnelles .....</b>	<b>6</b>
6.1 Piquets du week-end .....	6
6.2 Piquets de neige.....	6
<b>7. Plan des mesures proposées.....</b>	<b>7</b>
<b>8. Incidences financières (montants TTC) .....</b>	<b>11</b>
<b>9. Conclusion de la Municipalité.....</b>	<b>13</b>

### **2. "Le littering" : un fléau des villes**

Le "littering" est un anglicisme qui désigne les déchets jetés ou abandonnés de manière consciente ou inconsciente, dans les rues, les places, les parcs ou dans les moyens de transports publics.

Même si, en chiffres absolus, les quantités de déchets sauvages jonchant par terre sont en comparaison à la masse de déchets produits d'une quantité mineure, la majeure partie de la population estime que c'est gênant. Le littering pèse sur la qualité de la vie et le sentiment de sécurité dans les espaces publics. Cela entraîne également des coûts de nettoyage accrus et nuit à l'image de la Ville.

Afin de pouvoir lutter contre ce phénomène de société, il y a lieu d'en connaître son origine et ses effets. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) s'est penché sur la question et quelques vérités ressortent de son rapport publié en 2011 qui sont listées ci-dessous :

- Le phénomène semble être dû aux nouvelles habitudes de consommation de la population, en particulier de la génération des repas à l'emporter. Ainsi, les déchets issus de la restauration rapide telles que les canettes, les bouteilles en verre ou en PET, les emballages de repas en carton, en papier et en matière plastique représentent 52% des déchets qui jonchent le sol;
- Le type d'endroit joue aussi un rôle. Les zones "pique-nique" ou de détente sont plus touchées par le phénomène des déchets sauvages que les lieux de passage;
- Les journaux gratuits mis à disposition sont souvent jetés peu de temps après leur lecture sur le parcours menant du domicile au travail ou dans les parcs publics;
- Le problème n'est pas uniquement dû au manque de poubelles, ni à des poubelles trop pleines, car on trouve souvent des déchets par terre à côté de poubelles à moitié vides;
- L'introduction de la taxe au sac n'est qu'une petite partie de l'explication. On ne trouve pas d'ordures ménagères dans la rue et le problème touchait notre ville avant d'adopter les taxes incitatives au tri;

- Le fait de jeter par terre les mégots de cigarettes est un phénomène récurrent, mais qui s'est renforcé depuis l'interdiction de fumer dans les bars et les restaurants. Si les mégots de cigarettes sont les déchets les moins voyants et les moins volumineux, ils sont néanmoins ceux les plus nombreux en termes d'unités.
- L'élimination des débris engendre des coûts proportionnellement bien plus élevés que ceux liés à l'enlèvement des déchets dans les poubelles. Les modes de traitement ne permettent pas de valoriser ces débris qui sont ainsi soustraits au cycle des matières, notamment pour les canettes en aluminium et le PET.

### **3. Incivilité et sentiment d'insécurité**

Les incivilités n'ont pas de définition juridique précise. Ce sont des manquements aux règles élémentaires de vie en société, mais qui ne sont pas nécessairement délictueux au sens du droit pénal. Les incivilités peuvent prendre des formes multiples : le tapage nocturne, le vandalisme (autre fléau de nos villes en forte augmentation), l'occupation agressive ou bruyante de l'espace public, ainsi que dans les cas traités ici, l'abandon de déchets sur la voie publique. Ces comportements ont en commun le fait de perturber la vie quotidienne. Ils sont ressentis de manière très différente d'une personne à l'autre. Ils peuvent être relativement anodins, mais ils dérangent, inquiètent et déstabilisent.

Les incivilités telles que l'abandon des déchets par terre sont des éléments constitutifs du sentiment d'insécurité. Elles peuvent donner l'impression que l'ordre social n'existe plus et que la sécurité n'est plus assurée.

Tout ce qui est inhabituel ou différent est ressenti comme une menace contre soi-même ou contre l'environnement. Le sentiment d'insécurité, par le simple fait de traverser un parc jonché de débris peut se transformer en peur, en l'occurrence d'être agressé. Chez les aînés, le sentiment d'insécurité est fortement corrélé avec la perte de leurs capacités physiques et/ou psychiques.

### **4. Groupe de travail interservices élargi**

Afin de réfléchir de manière concertée à la thématique de la propreté en Ville de Renens, un groupe de travail interservices a été initialisé par le service Environnement & Maintenance.

Ce groupe de travail est composé des services :

- Environnement & Maintenance;
- Administration générale pour la partie information et communication;
- Sécurité sociale pour la cohésion (Groupe des aînés);
- Culture-Jeunesse-Sport;
- Bâtiments et Domaines pour l'intégration de la problématique des préaux des collègues;
- Polouest et police du commerce;
- Service du Personnel.

Le responsable de l'équipe des balayeurs et celui des équipes espaces verts du service Environnement & Maintenance sont intégrés dans le groupe de travail.

Le 26 août 2015, le groupe de travail s'est réuni pour la première fois au Centre Technique Communal.

Un premier constat fait ressortir un sentiment général de propreté en ville qui n'est pas catastrophique, même si certains lieux sont spécialement montrés du doigt. Sur une échelle de un à dix, la moyenne du taux de satisfaction des participants est de 6.6.

Les points à améliorer sont assez précis. Il s'agit du littering en général et des problèmes liés aux déjections canines, à l'état des poubelles de ville et à leur fréquence de vidange, au manque de WC publics et aux dommages à la propriété par des tags, graffitis et autres déprédations.

Les lieux problématiques ont également été recensés. Sans surprise, un certain nombre de parcs publics ont été relevés, comme le Ranch, le parc des Pépinières, le parc des Cèdres ou encore celui de Sous-Biondes. Les passages sous voies en général et les préaux scolaires sont également cités comme étant spécialement négligés.

Après ce premier tour de table, les premières ébauches de solutions sont avancées : un renforcement de l'effectif des balayeurs, l'amélioration des outils mis à leur disposition avec l'acquisition d'un aspirateur Glouton, la prise de contact avec les divers commerçants en vue d'établir des contrats de maintenance, l'accessibilité aux WC des établissements publics et l'adaptation du mobilier urbain.

Le groupe de travail a également relevé l'importance de l'élément de communication pour appuyer ces mesures concrètes, par la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation citoyenne, de l'amélioration de la signalisation et de l'éclairage public. Enfin un volet répression a également été abordé.

Lors de cette première séance plénière, l'ensemble des participants se sont accordés à dire que la démarche initiée est extrêmement positive. Avec la mise en place de quelques mesures concrètes qui seront relayées à la population, l'image de la ville se trouvera nettement améliorée.

## **5. Situation actuelle des actions de lutte pour la propreté**

### **5.1 Nettoyement des bords de routes et trottoirs**

La Ville de Renens est partagée en 6 secteurs de balayage, à savoir :

- Centre-ville;
- Verdeaux;
- Baumettes-Sur la Croix;
- Florissant;
- Gare;
- Longemalle.

Sept balayeurs sont dévolus à ces différentes tournées, avec des secteurs dimensionnés selon la longueur du parcours et le niveau de propreté de celui-ci. Pour exemple, le secteur du centre-ville est bien plus court que les autres, afin de pouvoir passer biquotidiennement sur l'ensemble du parcours. D'autres secteurs, comme celui de Longemalle, sont plus longs mais nécessitent qu'un passage tous les deux jours. Les collaborateurs en charge du nettoyage des bords de routes et trottoirs effectuent le même nombre d'heures que tous les autres employés communaux, avec une adaptation de l'horaire durant la période estivale qui leur permet de commencer le matin dès 06h00.

En plus de leur charge de balayage, ils ont également comme mission principale la vidange des poubelles de villes (250 pièces), ce qui représente un total de 240 tonnes de déchets balayés et collectés.

Dans chacune des tournées actuelles, des parcs et des promenades sont intégrés; les balayeurs ont également comme mission de nettoyer le littering laissé dans ces espaces verts. Ces espaces publics sont largement fréquentés et les déchets liés à cette sur-occupation sont proportionnels, ce qui occasionne une surcharge de travail. Les quantités de déchets collectées sont importantes et obligent les balayeurs à vidanger fréquemment leur "bérot".

Les balayeurs sont aidés dans leurs tâches quotidiennes par le passage de la balayeuse de rue. Celle-ci fonctionne 4 jours et demi par semaine, le mercredi après-midi étant généralement réservé à son entretien. C'est ainsi 37 km de routes et 35 km de trottoirs qui sont balayés pour le moins une fois par semaine. Cette machine est arrêtée en cas de fortes chaleurs (+30°) ou de gel, ceci afin de protéger sa mécanique hydraulique. Trois chauffeurs sont aptes à conduire cette machine.

## **5.2 Nettoyement des chemins privés**

Les chemins privés sur le territoire communal représentent 6.5 km environ et ne sont pas entretenus par le personnel du service Environnement & Maintenance, sauf à de rares exceptions. En effet, la balayeuse fait, occasionnellement, un passage sur le trajet du camion collecteur des déchets ménagers.

Pour le citoyen lambda, ces chemins privés s'entremêlent avec les routes communales et cantonales de la ville et rien ne les distinguent du maillage routier. Si certains tronçons sont régulièrement entretenus par leur propriétaire, ce n'est malheureusement pas le cas dans toutes les situations. Des contrats d'entretien public-privé pourraient être passés en facturant la prestation aux propriétaires. Un tel contrat est établi depuis 2014 avec les CFF, qui concerne l'entretien du chemin du Closel et porte également sur le déneigement de la route (voir point 6.2 Piquets de neige).

## **5.3 Lavage**

Les passages sous voies de Longemalle, du Léman du 1<sup>er</sup> août, de la salle de spectacles et du 14-Avril sont lavés trois à quatre fois par année. La place du Marché est lavée à très haute pression en avril et en octobre en sous-traitance, et la laveuse communale passe une à deux fois par mois. De plus, les trottoirs et les rues les plus fréquentés du centre-ville ne sont lavés qu'épisodiquement.

Ces fréquences de lavage s'avèrent être totalement insuffisantes. En effet, la place du Marché doit être lavée à grande eau au minimum une fois par semaine (vendredi matin) et les passages sous voies une fois par mois. Les rues du centre devraient également être lavées plus régulièrement.

Dans ce cas, le service se heurte à un manque d'équipement matériel. En effet, le service ne possède qu'un porte-outil laveuse-saleuse. Celui-ci est utilisé la majeure partie du temps par la section des espaces verts pour l'arrosage des plantations et massifs à fleurs pendant la saison estivale. De plus, ce véhicule est équipé d'une saleuse pendant la période hivernale ce qui ne permet pas de l'utiliser pour le lavage. Ce manque de souplesse pour l'utilisation du véhicule ne permet pas d'assurer la propreté des places et rues de la ville, et cette prestation souffre d'un grand déficit d'efficacité. L'acquisition d'un véhicule supplémentaire dédié à l'arrosage devient une option incontournable afin d'améliorer l'ensemble des prestations du Service.

## **6. Mesures organisationnelles**

### **6.1 Piquets du week-end**

A ce jour, les services de piquet du week-end sont effectués par tous les ouvriers des sections espaces verts, logistique et maintenance du service Environnement & Maintenance, hormis les chefs d'équipe qui sont en charge des piquets de neige.

Le service commence le samedi matin à 05h00 pour se terminer le lundi matin à 05h00. Le samedi matin, de 05h00 à 9h30, les collaborateurs de service font la mise en place du matériel du marché et le balayage de la place. Puis le travail continue par le balayage des rues du centre-ville, de la place de la Gare et des principaux arrêts de bus de la ligne 17. La tournée du matin se termine par un passage dans tous les WC publics de la ville. Le samedi après-midi, de 13h30 à 15h00, les collaborateurs rangent le matériel du marché et balayent la place. Enfin, le dimanche matin, de 06h00 à 08h00, les deux collaborateurs font un rapide tour de ville pour le balayage et le nettoyage des quartiers fréquentés ou sales.

En dehors de ces heures fixes, ils peuvent être appelés pour tous travaux inhérents au service de propreté et maintenance de la ville.

Chaque collaborateur du service est de piquet entre 5 et 6 week-ends par année. Cette prestation est rémunérée par un forfait versé mensuellement. Les heures supplémentaires effectuées en cas de manifestations ou d'interventions accessoires sont majorées à 150 % et sont reprises par le collaborateur.

Cette façon de procéder est en vigueur depuis plusieurs dizaines d'années. Elle n'a pas suivi l'évolution des mœurs comme décrites dans le préambule. Il s'avère que le temps mis à disposition du personnel pendant le week-end est insuffisant. Si certains week-ends pluvieux ou maussades sont plus calmes, la majeure partie des piquets engendre des heures supplémentaires pour faire le minimum requis.

### **6.2 Piquets de neige**

Une flotte de douze véhicules équipés de lames à neige et/ou de saloirs est à disposition du service Environnement & Maintenance pour l'entretien hivernal des 72 km de routes et trottoirs.

La consommation de sel et les interventions dépendent fortement des conditions météorologiques. Lors des hivers les plus cléments, ce ne sont que quelques sacs de sel qui sont répandus et lors d'hivers rigoureux, ce sont plus de 100 tonnes de sel qui peuvent être utilisées pour rendre les chaussées praticables. Le salage des routes ne se fait pas uniquement en cas de précipitation neigeuse, mais surtout en cas de gel au sol. Les véhicules et le matériel mis à disposition du service pour la saison hivernale, grâce à un renouvellement régulier, sont compétitifs et adéquats. Le silo à sel de 60 m<sup>3</sup>, construit il y a quelques années, contribue indéniablement à la rapidité d'exécution des interventions. Le nombre de collaborateurs du service (30), toutes sections confondues, est également largement suffisant pour faire face aux interventions nécessaires sous nos latitudes.

Le service de piquet de neige est actif de la mi-novembre à la mi-mars. Il est organisé par les quatre chefs de section qui se relayent à tour de rôle chaque semaine. Ces collaborateurs donnent l'impulsion à toute heure du jour et de la nuit. Ce travail peut s'avérer extrêmement pénible et conduire à des nuits blanches sans neige ! Le citoyen veut des routes praticables pour se rendre à

son travail, même si les précipitations ont commencé à 06h00... Quand la neige est annoncée en grande quantité, un courant d'ouest fait remonter les chutes de neige sur le gros de Vaud. Les collaborateurs de piquet déclenchent parfois l'intervention pour rien (ou presque) ou leur réaction est trop tardive. Les plaintes tombent alors comme des flocons; et cela devient effectivement un travail ingrat. Sur ce point, il n'y a pas de solution miracle, toutes les communes sont organisées de la même manière.

Le problème rencontré par les collaborateurs en charge du service de piquet de neige est l'absence de personnel atteignable pendant le pont de fin d'année. En effet, si pendant le reste de la saison hivernale les ouvriers sont généralement chez eux en soirée, il n'en va pas de même pendant les fêtes de fin d'année. Le changement des habitudes et des mœurs fait que les sorties en famille, les voyages et les loisirs passent souvent avant l'hypothétique appel téléphonique du responsable de piquet de neige. Cette façon de procéder est devenue obsolète et une autre organisation doit être mise en place pendant les fêtes de fin d'année.

Comme pour le nettoyage des routes et chemins privés, le déneigement pose également un certain nombre de problèmes. Plusieurs demandes parviennent au service Environnement & Maintenance chaque hiver pour que des véhicules communaux salent également certains tronçons estampillés chemins privés. Le cas du chemin d'Arzillier est assez symptomatique de la problématique avec une route en forte pente. Les véhicules des usagers roulent sur une route enneigée à l'aube qui se transforme vite en patinoire et qui peut devenir extrêmement dangereuse pour ses utilisateurs. Le service, conscient de cet état de fait, se résout à passer une lame à neige et à saler la route.

## **7. Plan des mesures proposées**

### **D'après le constat de la situation actuelle, 13 mesures sont proposées pour améliorer la propreté en ville.**

- 1<sup>ère</sup> mesure : acquisition d'un véhicule supplémentaire dédié à l'arrosage

Le service ne possède qu'un porte-outil laveuse-saleuse. Celui-ci est utilisé la majeure partie du temps par la section des espaces verts pour l'arrosage des plantations et massifs à fleurs pendant la saison estivale. Ce véhicule est équipé d'une saleuse pendant la période hivernale ce qui ne permet pas de l'utiliser pour le lavage. Ce manque de souplesse d'utilisation péjore grandement la propreté des places et rues de la ville, et cette prestation souffre d'un grand déficit d'efficacité. L'acquisition d'un véhicule supplémentaire dédié à l'arrosage devient une option incontournable afin d'améliorer l'ensemble des prestations du Service.

En tenant compte des critères fixés et selon les différentes offres reçues par plusieurs fournisseurs, le choix du véhicule s'est porté sur un modèle de la marque Boschung L3 qui sera exclusivement équipé d'une cuve de 2'500 litres et d'un système d'arrosage.

- 2<sup>ème</sup> mesure : acquisition d'un petit véhicule supplémentaire

Une réorganisation partielle du nettoyage avec un collaborateur spécialement désigné pour l'entretien exclusif des parcs et promenades paraît comme une solution appropriée. Equipé d'un petit véhicule, ce collaborateur fera une tournée journalière de tous les espaces verts communaux. Il procédera également à la vidange des poubelles situées à l'intérieur des parcs. Cette solution soulagera chaque balayeur et améliorera considérablement la qualité et la propreté des parcs.



Le choix définitif du véhicule à acquérir n'a pas encore été arrêté. En effet, plusieurs solutions de tractions électriques ou à gaz sont encore à l'étude.

- 3<sup>ème</sup> mesure : acquisition d'un aspirateur Glouton

D'une part, cet aspirateur change la perception du nettoyeur de rues avec un outil moderne et efficace. Sa version électrique en fait aussi un outil écologique. D'autre part, il répond spécialement à la demande du nettoyage des mégots de cigarettes qui sont difficiles à extirper des plantations, du pavage et plus spécifiquement des pieds d'arbres. L'acquisition d'un seul appareil paraît suffisant, celui-ci pouvant facilement être affecté à une tournée un jour et à une autre le lendemain. Cet engin est déjà utilisé par plus de 4'500 villes dans le monde. Il pourra également véhiculer un slogan pour promouvoir la propreté en ville de Renens.

- 4<sup>ème</sup> mesure : implantation de conteneurs enterrés de proximité exclusivement réservés à l'usage du service Environnement & Maintenance

Les balayeurs sont généralement affectés à une tournée spécifique. Depuis la mise en place de la taxe au sac une surcharge de travail est constatée avec une collecte des déchets dans les poubelles de ville qui est passée de 40 à 240 tonnes par année. Afin de faciliter la vidange de leur bérôt de ramassage, la Direction propose d'implanter, quand cela est possible, des conteneurs enterrés dédiés exclusivement aux déchets de voirie non urbains.

La fourniture d'un conteneur dédié au service doit être faite dans l'implantation d'un concept de quartier, ainsi seul l'achat d'un conteneur par quartier est nécessaire. Six quartiers sont concernés et doivent être budgétés. Selon l'avancée des projets, il est proposé de répartir leur installation sur plusieurs années.

- 5<sup>ème</sup> mesure : amélioration des poubelles de ville et de leur propreté

Il s'agit d'une mesure organisationnelle au sein du service Environnement & Maintenance. Un plan d'implantation de toutes les poubelles de ville doit être établi et celles-ci doivent être numérotées. De nouveaux obturateurs ont été testés avec succès. Ceux-ci empêchent la dépose de sacs de déchets ménagers. Le nettoyage des poubelles incombe aux balayeurs de rue qui disposeront d'un produit spécifique pour le nettoyage des coulures. La numérotation des poubelles permettra plus facilement de transmettre l'information en cas de vandalisme ou de déprédation. Une fois par année, chaque poubelle sera lavée et désinfectée par le responsable de la section Maintenance. A ce jour, il a été estimé qu'une trentaine de poubelles supplémentaires serait nécessaire.

- 6<sup>ème</sup> mesure : sensibilisation et information

Afin de sensibiliser la population aux nouvelles actions de lutte pour la propreté, les canaux standards de communication seront utilisés : [www.renens.ch](http://www.renens.ch), Carrefour-info Renens, page Facebook, affiches mondiales, etc.... La Direction du service Environnement & Maintenance propose également de faire appel aux services d'une agence de communication et de marketing pour réaliser une campagne de promotion de la propreté à l'image de la Ville de Renens, en mettant en scène les collaborateurs en charge du nettoyage de la ville. La devise « Renens ville propre » est devenue désuète. Un nouveau slogan sera choisi pour donner à Renens l'image d'une ville moderne et dynamique. Ce slogan sera diffusé sur des supports de communication en relation avec la thématique tels que cendriers de poche, affiches, gilets, etc....

De plus, l'action citoyenne « Clean up Day » mise en place sur le plan national et organisée depuis 3 ans sur Renens sera renforcée afin d'encourager la population à participer et ainsi à contribuer activement à la qualité de la vie et au sentiment de sécurité dans la ville.

- 7<sup>ème</sup> mesure : allongement du temps de travail pendant le week-end

La Direction du service Environnement & Maintenance propose d'allonger le temps de travail pendant le week-end le samedi matin de 05h00 à 10h00 (au lieu de 05h00 à 9h30), le samedi après-midi de 13h30 à 16h00 (au lieu de 13h30 à 15h00), et le dimanche matin de 06h00 à 09h30 (au lieu de 06h00 à 8h00). Ces deux heures trente supplémentaires par week-end, respectivement cinq heures pour les deux collaborateurs, seront utilisées au balayage des rues fréquentées le week-end comme la rue du 14 avril, la rue de Lausanne, la rue de Crissier ou encore l'avenue de la Poste.

Afin de ne pas augmenter de façon importante les heures supplémentaires des collaborateurs du Service, cette prestation complémentaire sera rémunérée par l'augmentation du forfait mensuel, déjà en vigueur actuellement. Cette solution est préférée à la récupération des heures car cette dernière péjore le travail quotidien.

Après avoir consulté le service du personnel, le forfait sera augmenté de CHF 50.-/mois et passera à CHF 200.-/mois; en lieu et place des CHF 150.-/mois actuels.

- 8<sup>ème</sup> mesure : modification des piquets de neige

En collaboration avec les responsables de piquets de neige, la Direction du service propose que la moitié des collaborateurs soient de piquets de neige, soit une quinzaine de personnes, pendant le pont de fin d'année. L'année suivante, c'est alors l'autre moitié du service qui assumera les piquets. Il est clair qu'en cas de météo clémente, ceux-ci pourront vaquer à leurs occupations respectives.

Cependant, ils devront tous être joignables et en mesure de se rendre sur le lieu de travail en 15 minutes en cas de précipitations neigeuses. Cette façon de procéder répond ainsi aux exigences du service. Les collaborateurs astreints de piquets seront rémunérés pour leur prestation, alors que les heures travaillées seront portées en heures supplémentaires.

Sur proposition du service du personnel, une indemnité forfaitaire de CHF 200.- pourra être allouée. Cependant, cette indemnité ne sera versée que si les collaborateurs sont effectivement disponibles (et répondent au téléphone). De plus, les heures effectuées seront récupérées (majorée à 125% du lundi 06h00 au vendredi 20h00 et à 150% du vendredi 20h00 au lundi 06h00).

Tous les collaborateurs engagés dans le service ont une rubrique dans leur descriptif de poste qui spécifie: "*participe au service hivernal, le jour et la nuit ainsi que les week-ends et les jours fériés*".

Cette nouvelle procédure pourrait s'appliquer dès l'hiver 2015-2016.

- 9<sup>ème</sup> mesure : accessibilité aux WC des établissements publics

A l'instar du projet «Toilettes accueillantes» lancé par la Ville de Bienne en coopération avec des entreprises intéressées du secteur de la restauration, la proposition est d'aborder les différents commerces renanais pour leur proposer cette mesure. L'idée est que les entreprises de la restauration participant au projet mettent leurs toilettes gratuitement à disposition de la population contre une indemnisation forfaitaire versée à titre de compensation pour le nettoyage. La population profite ainsi de toilettes supplémentaires et bien entretenues, et les établissements bénéficient d'une contribution financière et d'un effet publicitaire.

Aujourd'hui déjà, beaucoup d'établissements sont confrontés à cette situation, avec un nombre croissant de visiteuses et visiteurs qui ne consomment pas et se contentent d'utiliser les toilettes. Cette mesure s'étend sur l'ensemble du territoire communal.

Le concept est largement répandu en Allemagne. En Suisse, il est déjà mis en œuvre dans quelques villes suisses comme Bienne, Thoun et Lucerne, où il rencontre un vif succès.

- 10<sup>ème</sup> mesure : contrat d'entretien hivernal public-privé

La direction propose qu'un contrat d'entretien hivernal public-privé puisse être envisagé, seulement dans les chemins et routes pouvant être dangereux, de par leur déclivité, pour ses utilisateurs. Concernant les routes à plat, les sorties de garage et autres cours, la rapidité d'intervention ne pouvant être garantie, il est préférable de laisser cette mission à d'autres. Les recettes ne peuvent être chiffrées.

- 11<sup>ème</sup> mesure : entretien des cours de collèges

Le nettoyage des cours de collèges incombe aux agents d'exploitation en charge des bâtiments. Pendant les périodes scolaires, les cours sont quotidiennement nettoyés et les poubelles vidangées. Lors des vacances estivales, un problème de propreté a été constaté sur plusieurs sites. En effet, les trois premières semaines de vacances sont consacrées au nettoyage à fond de toutes les classes et locaux des bâtiments scolaires. Pour ce faire, une vingtaine de jeunes gens sont engagés pendant cette période. Une fois les grands nettoyages terminés, l'ensemble du personnel d'exploitation est en vacances généralement pour trois semaines.

Dès l'été 2016, afin de pallier à ce manque d'entretien, deux agents d'exploitation décaleront leurs congés afin d'être présents sur l'ensemble des sites, et par tournées régulières, procéder au nettoyage des cours. Afin de renforcer cette mesure, un programme sera mis en place avec le responsable de la maintenance pour que la balayeuse de ville suive un planning organisé afin de passer régulièrement dans les préaux de collèges. Une réflexion sur le nombre de poubelles mises à disposition a également eu lieu. De plus, actuellement le service de piquet du week-end de la section exploitation est dévolu uniquement aux sociétés locales.

L'out-resourcing du nettoyage des cours d'école a également été étudié avec un partenaire de prestation (çabalaie.com). Il s'avère que cette prestation est évaluée à CHF 6'000.- par passage dans les principaux sites scolaires. Ainsi un budget de CHF 20'000.- par année devrait être prévu pour le nettoyage mécanique des cours pendant la période des vacances scolaires estivales. Cette solution n'a pas été retenue pour des raisons financières.

Il est également proposé de faire un partenariat avec le Centre vaudois de Gestion du Programme d'Insertion (CGPI) où l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM), ce qui peut se révéler être une action valorisante. A noter que le partenariat avec le CGPI est déjà en place depuis des années dans différents services de l'Administration.

- 12<sup>ème</sup> mesure : contrats d'entretien public-privé avec les établissements publics

A l'instar de ce qui s'est déjà fait avec le restaurant McDonald's, il est proposé de mettre en place un partenariat avec les différents établissements publics concernant la propreté des alentours immédiats de leur commerce, et comprenant la mise à disposition de cendriers gérés par le restaurateur. L'accès aux WC, la propreté des terrasses et la mise à disposition de cendriers seront répertoriés dans un contrat de confiance entre le tenancier et la ville de Renens. Avec l'appui de la police du commerce comme facilitateur, une séance d'information sera organisée avec la septantaine d'établissements susceptibles de se rallier au concept. La police du commerce pourra également profiter de ces rencontres pour faire passer des messages plus spécifiques au règlement de police.

- 13<sup>ème</sup> mesure : mesures de répression

Fin septembre, le Grand Conseil a adopté la loi sur les amendes d'ordres communales (LAOC) instaurant une procédure d'amende d'ordre en cas de flagrant délit de salissure du domaine public (littering). Techniquement, les communes ont la possibilité d'inscrire dans leur règlement de police des infractions punissables par des amendes d'ordre. Il s'agit d'une procédure simplifiée de flagrant délit où l'amende maximale est de CHF 200.-. La loi donne la compétence aux employés communaux qui devront être assermentés, ainsi qu'aux policiers.

Dans le cadre de la procédure d'application de cette loi qui vient d'être votée, la Municipalité entend aller dans le sens de son application sur son territoire. Elle entreprendra donc des démarches auprès de la PolOuest pour qu'elle adapte son règlement. Le service Environnement & Maintenance assermentera et formera alors quelques collaborateurs du service qui le désirent afin de pouvoir procéder à des dénonciations.

Cette mesure de répression n'interviendra donc qu'une fois les bases réglementaires adaptées. Elle fera suite aux mesures de prévention et sera appliquée progressivement et avec discernement.

De plus, sur le plan national, une initiative parlementaire a été déposée en février 2015 et une Commission planche sur un texte de loi qui fournira la base formelle dans la Loi sur la Protection de l'Environnement (LPE) afin de lutter contre le littering par des sanctions pénales.

L'amende d'ordre en elle-même sera définie dans la loi sur les amendes d'ordre dont le projet de révision a été déposé au parlement en 2014. A noter que les amendes sont encaissées par la Polouest.

## **8. Incidences financières (montants TTC)**

Les différentes mesures proposées peuvent être financièrement cataloguées en trois catégories :

### **Les dépenses d'investissements en lien avec les mesures**

*1<sup>ère</sup> mesure : acquisition d'un véhicule supplémentaire dédié à l'arrosage*

Selon l'offre du 26 octobre 2015 de la maison Marcel Boschung AG : CHF 125'000.00

#### *Plan des investissements*

Le montant relatif à l'achat de ce nouveau véhicule figure au plan d'investissement 2015 – 2019 (2020 – 2024) adopté par la Municipalité le 9 octobre 2015 comme suit : section 3610 - Logistique et maintenance - Acquisition transporteur multiusage pour espaces verts : CHF 150'000.- N° 3610.5060.511 (année 2016) avec maintenant le numéro définitif attribué, soit le compte N° 3610.5060.350.

*2<sup>ème</sup> mesure : acquisition d'un petit véhicule supplémentaire*

Véhicule à déterminer selon choix définitif CHF 45'000.00

*3<sup>ème</sup> mesure : acquisition d'un aspirateur Glouton*

L'aspirateur de dernière génération à traction électrique, selon l'offre du 10 juillet 2015 de la société Züko à Wetzikon, est à

CHF 31'260.00

Total des investissements

CHF 201'260.00

### Coût du capital

Le coût du capital (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 23'144.90 pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement CHF 20'126.00 (201'260.00 : 10) et intérêts pour CHF 3'018.90 (CHF 201'260.00 divisés par deux et multipliés par un taux de 3 %).

### Compte de fonctionnement 1<sup>ère</sup> mesure (pour le véhicule dédié à l'arrosage)

Assurances	CHF	1'260.00
Carburant : estimation 400 h à 5lt à 1.60	CHF	3'200.00
Entretien et réparation	CHF	<u>1'500.00</u>
Total des charges annuelles moyennes	CHF	<u>5'960.00</u>

### Compte de fonctionnement 2<sup>ème</sup> mesure (pour le petit véhicule des parcs et promenades)

Assurances	CHF	600.00
Carburant	CHF	1'500.00
Entretien et réparation	CHF	<u>500.00</u>
Estimation des charges annuelles, car dépend du choix du véhicule	CHF	<u>2'600.00</u>

### **Autres charges de fonctionnement**

#### *4<sup>ème</sup> mesure : implantation de conteneurs enterrés de proximité exclusivement réservés à l'usage du service Environnement & Maintenance*

Fourniture de six containers enterrés à CHF 8'000.- par conteneur CHF 48'000.00

#### *5<sup>ème</sup> mesure : amélioration des poubelles de ville et de leur propreté*

Acquisition de 30 pièces à CHF 800.-. CHF 24'000.00

#### *6<sup>ème</sup> mesure : sensibilisation et information avec l'appui d'agence de communication*

Une campagne complète de sensibilisation avec l'appui d'une agence de communication est devisée à CHF 20'000.00

#### *7<sup>ème</sup> mesure : allongement du temps de travail pendant le week-end*

Les forfaits des collaborateurs doivent être modifiés en conséquence des heures supplémentaires travaillées en plus le week-end soit : 2h30 par collaborateur par week-end. Chaque collaborateur reçoit une prime de CHF 200.-/mois au lieu des CHF 150.-/mois actuellement octroyés (30 p x CHF 50.- x 12) = CHF 18'000.- + CHF 4'500.- de charges sociales, soit CHF 22'500.00

#### *8<sup>ème</sup> mesure : modification des piquets de neige*

Des forfaits de piquets de neige doivent être mis en place pour la quinzaine de collaborateurs qui assument les piquets pendant la période des fêtes de fin d'année. CHF 200.- x 15 p. = CHF 3'000.- + CHF 750.- de charges sociales, soit CHF 3'750.00

#### *9<sup>ème</sup> mesure : accessibilité aux WC des établissements publics*

70 x CHF 150.- = CHF 10'500.00

## **Les mesures organisationnelles sans incidence financière**

10<sup>ème</sup> mesure : contrat d'entretien hivernal public-privé

11<sup>ème</sup> mesure : entretien des cours de collèges

12<sup>ème</sup> mesure : contrats d'entretien public-privé avec les établissements publics

13<sup>ème</sup> mesure : mesures de répression

## **Récapitulation de l'impact sur le compte de fonctionnement**

### *Coûts du capital (investissements)*

1 <sup>ère</sup> mesure à 3 <sup>ème</sup> mesure - Amortissement - Compte 2033.3313	CHF	20'126.00
1 <sup>ère</sup> mesure à 3 <sup>ème</sup> mesure - Intérêts - Compte 2020.3223.	CHF	<u>3'018.90</u>

**Total du coût du capital** **CHF 23'144.90**

### *Coûts uniques en 2016*

5 <sup>ème</sup> mesure - Poubelles de ville - Compte 3630.3114	CHF	24'000.00
6 <sup>ème</sup> mesure - Sensibilisation et information - Cptes 1044.3101 et 1044.3185	CHF	<u>20'000.00</u>

**Total des coûts uniques, TTC** **CHF 44'000.00**

### *Coûts annuels*

1 <sup>ère</sup> mesure - Assurances - Compte 3610.3186.01	CHF	1'260.00
1 <sup>ère</sup> mesure - Carburant (estimation) - Compte 3610.3124.01	CHF	3'200.00
1 <sup>ère</sup> mesure - Entretien et réparation - Compte 3610.3155.01	CHF	1'500.00
2 <sup>ème</sup> mesure - Assurances (estimation) - Compte 3610.3186.01	CHF	600.00
2 <sup>ème</sup> mesure - Carburant (estimation) - Compte 3610.3124.01	CHF	1'500.00
2 <sup>ème</sup> mesure - Entretien et réparation (estimation) - Compte 3610.3155.01	CHF	500.00
4 <sup>ème</sup> mesure - Conteneurs enterrés - Compte 3630.3114, <b>pendant 6 ans</b>	CHF	8'000.00
7 <sup>ème</sup> mesure - allongement du temps de travail pendant le week-end Cptes salaires 3610 et 3620	CHF	22'500.00
8 <sup>ème</sup> mesure - Modification des piquets de neige Cptes salaires 3610 et 3620	CHF	<u>3'750.00</u>

**Total des coûts annuels, TTC** **CHF 42'810.00**

## **9. Conclusion de la Municipalité**

La Ville de Renens ne fait pas exception au problème de littering constaté en Suisse, mais n'est pas plus impactée que d'autres communes.

Les treize propositions concrètes qui ressortent de ce préavis ont été validées par le groupe de travail interservices lors de sa dernière rencontre du 7 octobre 2015. Cette démarche couvre l'ensemble des problématiques principales relevées lors du travail préparatoire. Elles répondent également, d'une part, à l'attente de la population et de la Municipalité pour une ville plus propre

et, d'autre part, elles soulagent le travail quotidien des balayeurs de rues tout en mettant en avant leurs compétences et utilité. L'accent mis sur une communication efficace après la mise en place des principales mesures, est le gage d'une appropriation par la population de ces différentes mesures.

La Ville de Renens entre dans une période de grands chantiers, la propreté de ses quartiers, rues et places est primordiale pour garder une image de mise en valeur de la ville et non d'un capharnaüm non maîtrisé. L'élément financier a également été travaillé pour ne pas impacter fortement le budget de fonctionnement sur une année, mais en incorporant ces nouvelles demandes dans les comptes existants. A ce stade, aucune augmentation du personnel n'est demandée, la réorganisation interne des tâches ayant été priorisée. Une nouvelle évaluation de la situation devra néanmoins être effectuée selon l'avancement des nouveaux quartiers et du nombre de nouveaux habitants, d'ici deux à trois ans.

La propreté d'une rue, d'un quartier, d'une ville est un soin partagé avec la population. Par ce préavis et ses mesures concrètes, la Municipalité estime répondre aux attentes d'aujourd'hui pour des lendemains de qualité.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 91-2015 de la Municipalité du 30 novembre 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à entreprendre les mesures pour l'amélioration de la propreté en Ville de Renens.

**ALLOUE**, à cet effet, à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 201'260.- TTC pour l'achat d'un transporteur multiusage pour les espaces verts, d'un petit véhicule pour l'entretien des parcs et promenades et d'un aspirateur Glouton.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil Communal

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif sous les comptes :

- No 3610.5060.350 "Transporteur multiusage pour espaces verts" ;
- No 3610.5060.351 "Petit véhicule pour entretien des parcs et promenades" ;
- No 3610.5060.352 "Aspirateur Glouton".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

**ACCEPTE** les charges supplémentaires de CHF 86'810.- TTC au budget 2016 (CHF 44'000.- de coûts uniques + CHF 42'810.- de coûts annuels).

**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2017 et suivants les charges inhérentes au présent préavis.

—  
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 novembre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON

Membres de la Municipalité concernés : M. Jean-Marc Dupuis  
M. Jean-François Clément